

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/6

18 mai 1998

(98-1966)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

MYANMAR

Déclaration distribuée par S.E. le Général Kyaw Than
Ministre du commerce

M. le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à l'unanimité à la présidence de la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC. Aux yeux de la délégation du Myanmar, cette conférence ministérielle possède un caractère unique et elle fera date, notamment parce qu'elle se tient conjointement avec la commémoration du cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral. Vos remarquables qualités diplomatiques et votre longue expérience des affaires commerciales internationales nous garantissent que les délibérations de cette conférence trouveront, sous vos auspices, une issue heureuse.

Il convient peut-être de rappeler que le GATT, prédécesseur de l'OMC, a été établi il y a quelque 50 ans sur une base provisoire après la deuxième guerre mondiale, dans le sillage d'autres nouvelles institutions multilatérales consacrées à la coopération économique internationale, notamment les institutions "de Bretton Woods", à savoir la Banque mondiale et le FMI. Durant les 50 années de la vie du GATT, huit cycles de négociations commerciales multilatérales ont été tenus pour actualiser le champ de ses activités, atteignant finalement leur apogée avec le Cycle d'Uruguay qui a donné naissance à l'Organisation mondiale du commerce. En raison de l'évolution de la situation économique mondiale, l'OMC englobe presque toutes les principales activités économiques transfrontières. Or, ces dix dernières années, depuis l'époque du lancement du Cycle d'Uruguay en septembre 1986 jusqu'à la première Conférence ministérielle tenue en décembre 1996, ont vu naître un bon nombre de conceptions nouvelles du système commercial mondial.

Avant d'aborder les deux principaux points de l'ordre du jour - la mise en oeuvre du programme de travail de l'OMC et les activités futures de l'OMC - je voudrais formuler brièvement quelques observations au sujet de certaines questions qui restent à régler dans le domaine du commerce international.

Premièrement, en ce qui concerne l'intégration des économies, les perspectives et les défis, les opinions divergent à propos du régionalisme et du multilatéralisme. Le système commercial mondial progresse maintenant sur deux axes, le régional et le multilatéral. Les initiatives commerciales régionales se développent et veulent prendre plus d'ampleur encore. Certaines d'entre elles sont véritablement gigantesques, du moins si l'on considère les perspectives qu'elles offrent. Sans se soucier des forces omniprésentes de la "mondialisation" dans l'environnement économique international, de plus en plus de pays, tant en développement que développés, mettent l'accent sur l'intégration régionale sous diverses formes. A ce jour, plus de 130 accords commerciaux régionaux ont été ratifiés par le GATT et l'OMC depuis 1948. Il est largement admis que ces accords sont licites et compatibles avec l'article XXIV du GATT.

L'inquiétude qui se manifeste à propos du régionalisme provient de deux sources. La première est la vive prolifération des accords commerciaux régionaux, et la seconde, la crainte que ces accords ne se replient sur eux-mêmes et n'érigent des obstacles protectionnistes. C'est là que nous devons faire preuve de réalisme. De nos jours, la plupart des pays, développés et en développement, pays en transition et pays les moins avancés, font partie d'un ou de plusieurs groupes commerciaux.

Aux yeux de la délégation du Myanmar, la tendance au régionalisme ne devrait pas surprendre. Sa logique est implacable. C'est l'économie qui en est la force motrice. L'accès aux marchés voisins entraîne des économies d'échelle. Les coûts sont abaissés parce que les marchés sont proches et qu'ils sont assez bien connus. L'intégration régionale permet aussi une concurrence plus vive. Pour une part, la motivation est aussi d'ordre géopolitique. Les groupements régionaux seront mieux à même de résister aux pressions qui s'exercent dans un monde imprévisible, surtout s'il éclate en blocs commerciaux. Par essence, ils constituent une protection contre les incertitudes de l'environnement économique mondial.

Selon nous, les accords commerciaux régionaux ne devraient pas être considérés comme une menace pour le système commercial multilatéral. Au contraire, ces accords sont les éléments qui forment l'infrastructure des échanges. Ils stimulent les changements. Le Myanmar, en tant que membre fondateur du GATT et de son successeur l'OMC, croit fermement aux vertus du système commercial multilatéral et de la libéralisation du commerce. Or, nous estimons que, tant qu'il est possible de concilier les efforts régionaux et multilatéraux et que les accords commerciaux régionaux sont compatibles avec les règles de l'OMC, les deux devraient croître ensemble. Il nous faut cependant faire en sorte que les accords commerciaux régionaux apportent un complément aux règles de l'OMC et soient compatibles avec elles, comme le mentionne la Déclaration ministérielle de Singapour.

Permettez-moi à présent d'évoquer l'émergence et la rapide croissance des zones de libre-échange dans le monde entier. La réalité économique est que la dynamique continue de l'intégration économique mondiale est tôt ou tard suivie par l'instauration de zones de libre-échange, d'unions douanières, etc. Jouant à l'origine le rôle d'instance consultative, l'APEC s'est résolument engagée dans trois directions, la libéralisation du commerce, la facilitation des échanges, la coopération économique et technique. La Déclaration de Bogor a audacieusement défini les contours d'une zone de libre-échange en Asie-Pacifique, d'ici à 2010 pour les économies plus avancées, et d'ici à 2020 pour les autres. Au niveau infrarégional, les travaux concernant la zone de libre-échange de l'ANASE ont commencé conformément au plan de l'ANASE "Horizon 2020". Les dispositions nécessaires sont actuellement prises en vue de mettre en place une coopération économique intrarégionale entre l'APEC et l'ANASE. L'ANASE elle-même a commencé à débattre d'une coopération plus poussée avec l'ACREANZ, qui comprend l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Dans d'autres parties du monde, l'UE a conclu en 1995 une union douanière avec la Turquie et un accord-cadre avec l'Union douanière du MERCOSUR. L'ALENA sera élargie par l'adhésion du Chili. L'idée d'une zone de libre-échange transatlantique et d'une zone de libre-échange des Amériques a été soulevée pour être débattue. Nous croyons également savoir que des arrangements, qui mettront en place une coopération entre l'ALENA et l'AFTA, font actuellement l'objet de discussions et que des engagements politiques ont été pris en vue d'un arrangement semblable entre l'APEC, la zone de libre-échange des Amériques et l'EUROMED. L'APEC et l'EUROMED ont l'un et l'autre fixé à 2010 le délai pour la mise en place du libre-échange entre tous leurs membres ou la plupart d'entre eux.

Nous considérons qu'il est possible d'instaurer le libre-échange mondial d'ici à 2010, ou au plus tard, à 2020. Déjà, plus de 60 pour cent du commerce mondial se fait à l'intérieur de groupes régionaux qui pratiquent le libre-échange. On peut raisonnablement penser que les nouvelles zones

de libre-échange qui verront le jour au début du XXI^e siècle pourront couvrir les 40 pour cent restants. Cette question doit être considérée dans une perspective mondiale.

La mondialisation de toutes ces initiatives régionales est en fait l'évolution logique du processus de libéralisation qui a été adopté par presque tous les pays du monde, quelle que soit la diversité de leur culture, de leur histoire, de leur niveau de revenu, de leur situation géographique ou de leur politique commerciale passée. Il y a à nos yeux des possibilités très prometteuses pour que la poursuite de la libéralisation du commerce apporte d'énormes gains économiques et il faut déployer des efforts concertés pour faire en sorte qu'elle continue de progresser avec plus de vigueur. La communauté internationale doit veiller à ce que l'on ne revienne pas en arrière en ayant recours à des mesures protectionnistes.

Cela étant, il faut envisager la mondialisation du libre-échange d'une manière globale. Le point clé est ce que l'on entend par "libre-échange". Faut-il le limiter aux obstacles à la frontière traditionnels tels que les droits de douane et les mesures non tarifaires, ou doit-il être étendu uniquement à des obstacles qui ne sont pas traditionnels, mais qui sont toujours situés à la frontière, tels que les marchés publics, les politiques d'investissement, le commerce des services, ou également à des mesures "purement intérieures" qui ont des effets notables à l'extérieur du territoire national, tels que la protection de la propriété intellectuelle et les normes du travail? La mondialisation du libre-échange peut-elle être effective et significative si certains grands partenaires commerciaux tels que la République populaire de Chine, la Russie et d'autres pays demeurent en dehors de l'OMC ou des groupes commerciaux régionaux? Comment interprétons-nous les nouvelles expressions: "régionalisme ouvert, commerce dans un monde sans frontières, village planétaire"? Voilà certaines des questions auxquelles nous devons répondre nous-mêmes et aussi les défis que nous devons relever.

Dans la vaste perspective du commerce mondial, il serait pertinent de considérer brièvement le rôle des pays en développement dans les échanges internationaux. Au cours des dix dernières années, la contribution des pays en développement à l'accroissement du commerce mondial nominal est passée de 1,65 à 5,24 pour cent, une augmentation bien plus rapide que celle des pays industrialisés. Les pays en développement ont aussi activement participé au succès du Cycle d'Uruguay et sont déterminés à tenir leurs engagements en faveur de la poursuite de la libéralisation du commerce. Cela dit, cette réussite est très inégale et le restera tant que le développement et les résultats commerciaux de ces pays varieront considérablement. Ainsi, le problème de la pleine intégration de la totalité des pays en développement dans le système commercial multilatéral demeure, à bien des égards, un pari délicat pour la communauté commerciale internationale dans son ensemble.

De l'avis de la délégation du Myanmar, l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral peut être recherchée par des mesures économiques et sociales qui favorisent la compétitivité, stimulent l'investissement et développent les ressources humaines. Le degré d'intégration d'un pays dans le système commercial international peut être jugé à l'aune de sa capacité à a) identifier les possibilités commerciales et en tirer profit; b) élaborer et poursuivre des stratégies de développement dans le cadre du système commercial multilatéral; et c) défendre les droits commerciaux acquis. Peu nombreux sont les pays en développement qui possèdent actuellement les institutions ou les ressources humaines et financières nécessaires pour relever efficacement ces défis. Le soutien de la communauté, des institutions et des organismes internationaux est absolument nécessaire.

Mise en oeuvre du programme de travail de l'OMC

Permettez-moi maintenant de présenter nos vues sur la mise en oeuvre du programme de travail de l'OMC et l'évaluation que nous en faisons. Il faut se souvenir que l'aspect important des activités de l'OMC est de surveiller la mise en oeuvre fructueuse des Accords du Cycle d'Uruguay et d'en consolider les acquis. C'est essentiellement grâce à l'examen et à la mise à jour périodiques de son programme de travail que l'OMC peut atteindre ses objectifs. Dans les Accords et les Décisions de

l'OMC adoptés à Marrakech, figurent un nombre relativement important de dispositions prévoyant des négociations futures sur différents sujets. Certaines doivent être achevées dans les délais fixés dans les Accords. A la Conférence ministérielle de Singapour tenue en décembre 1996, plusieurs groupes de travail ont été établis et des missions spécifiques leur ont été confiées. Sur la base de ce programme de travail de l'OMC, la délégation du Myanmar souhaiterait formuler quelques brèves observations sur certaines questions.

En premier lieu vient l'amélioration de l'accès aux marchés. Notre grande préoccupation à nous, pays en voie de développement, est que la libéralisation du commerce et l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des marchandises soient progressives. L'Accord du Cycle d'Uruguay a abaissé de 38 pour cent les moyennes tarifaires pondérées en fonction des échanges dans les pays développés, et de 20 pour cent dans les pays en développement. Il faut accélérer le démantèlement des obstacles non tarifaires et l'étendre au-delà des résultats du Cycle d'Uruguay. L'abaissement et la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires seront également un apport considérable pour le commerce mondial. A cet égard, nous soulignons combien nous sommes inquiets à la possibilité que soient introduits des mesures ayant des effets de distorsion sur les échanges et le contournement.

Deuxièmement, nous avons relevé que des progrès ont été accomplis dans une certaine mesure pour faire avancer le programme de réformes de l'OMC dans le secteur de l'agriculture, notamment la mise en oeuvre des concessions en matière d'accès aux marchés et des engagements relatifs aux subventions intérieures et aux subventions à l'exportation qui ont été convenus. Il est néanmoins nécessaire de mettre en oeuvre des négociations futures sur l'agriculture.

Troisièmement, en tant que membre de l'ANASE, nous attachons une grande importance à la mise en oeuvre intégrale et effective des dispositions de l'Accord sur les textiles et les vêtements, car les revenus que tirent les pays en développement des exportations de textiles et de vêtements représentent une part considérable des recettes d'exportation. Quant à l'intégration du commerce des textiles, elle serait progressive. L'Organe de supervision des textiles devrait faire preuve de plus de transparence et de précision lorsqu'il justifie ses constatations et ses recommandations.

Le quatrième point concerne les résultats du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends de l'OMC. Le processus de règlement des différends offre un mécanisme fiable et non conflictuel pour résoudre les problèmes commerciaux, même entre pays amis. Au cours des trois dernières années, nous avons relevé que le Mémorandum d'accord avait été utilisé principalement par les pays développés. Quoi qu'il en soit, c'est l'un des résultats les plus heureux des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay.

Un autre secteur dans lequel nous aimerions que des progrès soient accomplis est celui de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC). Un groupe de travail chargé d'examiner les liens entre commerce et investissement a été établi et s'emploie à s'acquitter de son mandat. L'investissement représente un mécanisme très efficace pour diffuser les connaissances et le savoir-faire, ainsi que la croissance dans le monde entier. L'afflux de capitaux et de technologies est essentiel pour libérer le potentiel de production inexploité des pays en développement et des pays en transition. Il aide aussi à ouvrir de nouveaux marchés aux exportations de biens et de services qui génèrent les emplois les mieux payés dans les pays exportateurs.

Cela étant, il ne faut pas perdre de vue que la distinction classique entre commerce et investissement ne reflète plus la réalité commerciale; il est souvent capital aujourd'hui d'être présent sur un marché local pour pouvoir soutenir la concurrence. Les sorties annuelles d'investissement étranger direct (IED) représentent maintenant environ 230 milliards de dollars EU et le taux de croissance du stock d'IED a nettement dépassé celui des exportations mondiales durant les années 90.

Pendant qu'un groupe de travail de l'OMC examine les liens entre commerce et investissement, l'OCDE a entrepris d'élaborer un accord multilatéral sur l'investissement. L'APEC a approuvé un ensemble de règles non contraignantes en matière d'investissement. L'ANASE étudie la possibilité d'instaurer une zone dans laquelle l'investissement serait libre. L'OMC devrait donc établir un cadre véritablement mondial de règles et disciplines pour régir l'investissement transfrontières.

Le Comité du commerce et de l'environnement n'a pas ménagé ses efforts pour mener à bien son programme de travail. La façon dont la communauté internationale se prononce sur les questions relatives au commerce et à l'environnement créera un précédent important à cet égard. Les Accords de l'OMC sont peut-être généralement bien adaptés pour traiter l'incidence sur les échanges de normes environnementales nationales plus rigoureuses, mais lorsque des pays cherchent à utiliser des mesures commerciales pour résoudre des problèmes environnementaux en dehors de leur propre juridiction, le système se trouve confronté à un défi plus délicat. L'environnement peut devenir une question susceptible de faire reculer le processus de libéralisation multilatérale du commerce. Il faut que le commerce et l'environnement s'épaulent mutuellement. Il faut espérer que les politiques commerciales et les accords commerciaux seront préservés d'une "pollution" due aux préoccupations environnementales.

Les normes fondamentales du travail sont également devenues un problème. Il s'agit d'une question à débattre qui est très difficile et très complexe. Nous avons relevé qu'à l'une des réunions informelles à Genève, les délégations de l'UE et des Etats-Unis avaient tenu des propos importants, selon lesquels aucun débat à l'OMC ne devait avoir pour objectif l'application des normes fondamentales du travail, au moyen de sanctions commerciales, ni remettre en question l'avantage comparatif des pays à bas salaires. Les normes du travail ne devraient pas entraver la mondialisation du libre-échange ni devenir des éléments de négociation pour les forces protectionnistes.

Il nous reste encore à constater des progrès véritables en ce concerne les négociations sur les services. Celles-ci couvrent, pour l'instant, les services financiers, le mouvement des personnes physiques, les services de transport maritime et les télécommunications de base. Nous espérons que ces négociations aboutiront à un niveau plus élevé de libéralisation du commerce des services sur une base mutuellement avantageuse, avec une flexibilité appropriée en ce qui concerne les pays en développement.

Quant aux autres points du programme de travail et du programme incorporé, des négociations futures s'imposent. Elles pourraient porter, notamment, sur le commerce et l'investissement, le commerce et l'environnement, la transparence des pratiques de passation des marchés publics, l'agriculture, les textiles et les vêtements, les services et certains droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), les mesures antidumping, l'évaluation en douane, le Mémorandum d'accord sur le règlement des différends, les licences d'importation, l'inspection avant expédition, les règles d'origine, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les mesures de sauvegarde, les subventions et les mesures compensatoires, les obstacles techniques au commerce, le Mécanisme d'examen des politiques commerciales, les règles de l'Accord général sur le commerce des services, l'élaboration du deuxième accord sur les technologies de l'information et les communications.

Depuis l'époque où le programme de travail et le programme incorporé ont été adoptés, la mise en oeuvre a été jusqu'ici satisfaisante, en dépit de certains retards et de certaines lacunes. L'expérience nous a appris que la mise en oeuvre est quelquefois plus difficile encore que les négociations et l'élaboration d'accords. En tout état de cause, nous devons réexaminer notre engagement pour parvenir à mettre en oeuvre rapidement les Accords de l'OMC, en vue de libéraliser et de mondialiser davantage le libre-échange.

A noter, d'autre part, les pratiques auxquelles a recours une certaine puissance et qui rendent plus difficile le libre flux des échanges voulu par les principes des Accords de l'OMC. Il s'agit du

mécanisme artificiel mis en place au moyen de sanctions commerciales appliquées à l'encontre de certains pays par cette puissance, à titre d'action punitive, quelquefois pour promouvoir des objectifs politiques sélectifs. A l'évidence, de telles mesures nuisent aux formes actuelles de promotion des échanges intrarégionaux, ainsi qu'au processus de libéralisation et de mondialisation du libre-échange. Il est regrettable de constater que ces pratiques sont le fait des parties mêmes dont dépend le développement du commerce mondial.

Activités futures de l'OMC

La conclusion du Cycle d'Uruguay a marqué l'apogée de sept années de négociations difficiles. Les Accords du Cycle d'Uruguay portent en germe des avantages substantiels pour tous. L'OMC estime que la mise en oeuvre intégrale des Accords du Cycle d'Uruguay entraînera une augmentation de plus de 500 milliards de dollars EU du revenu annuel. Tous les membres du système commercial multilatéral bénéficieront de ces avantages à mesure que s'élargira leur accès au marché mondial.

Les fruits d'une mise en oeuvre stricte et scrupuleuse sont évidents et devraient servir d'incitation par eux-mêmes. Mais nous ne pouvons ni ne devons nous arrêter là. Il reste beaucoup à faire.

En tant qu'institution, l'OMC s'est vu à juste titre attribuer des compétences et un domaine d'action nettement plus vastes que ceux de son prédécesseur, le GATT. Sur le plan juridique, les instruments juridiques du GATT de 1948 ont été mis à jour pour constituer le GATT de 1994. Le monde d'aujourd'hui diffère nettement de celui de 1986, lorsque le Cycle d'Uruguay a été lancé. Les progrès technologiques, notamment des technologies des communications et de l'information, ont créé un environnement commercial plus fortement concurrentiel sur un marché mondial intégré.

L'OMC doit être en première ligne pour mettre en évidence les questions préliminaires liées au commerce et les traiter systématiquement dans le cadre du programme de travail multilatéral concernant le commerce. Il faudrait notamment s'inspirer des initiatives et des expériences relatives aux accords commerciaux régionaux. Les tendances du commerce international des marchandises et des services pourraient également servir de référence. L'Organisation mondiale du commerce doit être une institution qui prépare l'avenir. Elle a déjà beaucoup accompli, mais nous ne devons pas nous reposer sur nos réalisations. Elles doivent être consolidées et former les fondements de l'avenir. L'OMC devrait se préparer à relever ces défis.

Dans une large mesure, le futur programme de travail multilatéral concernant le commerce a été élaboré à Marrakech il y a plus de trois ans. Les Accords commerciaux multilatéraux eux-mêmes prévoient un programme détaillé de réexamen et de révision de leurs dispositions relatives à de nouvelles négociations et aussi à l'examen de nouvelles questions. Les domaines prioritaires pour les pays en développement dans ce programme incorporé pourraient se profiler plus nettement à mesure que l'on acquiert de l'expérience dans la mise en oeuvre des Accords de l'OMC. Il y a aussi des questions qui peuvent être considérées comme les "questions non réglées" lors du Cycle d'Uruguay. De nouvelles questions relatives aux échanges internationaux émergent également. Ce serait donc une grave erreur que de considérer la Conférence ministérielle comme le cours normal des activités ou comme un événement de routine destiné à faire le bilan. Il faut qu'elle repose sur un objectif stratégique qui soit bien compris, à défaut d'être expressément convenu ou entièrement articulé par tous les participants importants. Les questions appelant de nouvelles négociations sont tellement nombreuses. Il y a de graves questions comme le régionalisme et le multilatéralisme, la mondialisation du libre-échange d'ici à 2010. Certains sont également favorables à un nouveau cycle. Si tel est le cas, faut-il que cette initiative suive le modèle traditionnel d'un "cycle global" ou l'expérience actuelle de négociations distinctes par secteur? Laquelle de ces approches sera la plus fructueuse? Ce sont là certaines des questions que nous devons nous poser.

Alors que nous évoquons l'intégration régionale des économies et les défis qu'elle contient en germe pour le système commercial multilatéral fondé sur des règles, et la mondialisation du libre-échange au début du XXI^e siècle, il nous faut garder présent à l'esprit la perspective de l'élargissement de la participation à l'OMC. Si les Membres actuels ne respectent pas scrupuleusement les règles, il sera très difficile de convaincre les nouveaux Membres que les obligations contractées dans le cadre de l'OMC sont des engagements contraignants. Faudrait-il que le régionalisme court-circuite le multilatéralisme et crée un libre-échange sans frontières au plan mondial? Quelle serait la place de la Chine et de la Russie dans un tel monde? La délégation du Myanmar considère que la participation à l'OMC devrait être élargie pour inclure la Chine, la Russie et d'autres pays en développement qui attendent d'accéder.

La mondialisation et la marginalisation peuvent être considérées comme les deux volets d'un même diptyque. Les pays qui sont incapables de saisir les occasions de la mondialisation se retrouveront rapidement marginalisés. C'est pourquoi le programme de négociations commerciales futures ne peut être élaboré en partant du principe que la libéralisation du commerce apportera automatiquement des avantages à tous. Certains considèrent que la mondialisation profite à quelques privilégiés, au détriment de la sécurité et du bien-être de nombreux pays, tant développés qu'en développement. La communauté internationale devrait concevoir des mesures compensatoires positives pour s'attaquer au problème de la marginalisation dans le cadre de toutes initiatives en matière de libéralisation.

En définissant le programme de travail futur de la Conférence ministérielle de l'OMC, il nous faut évaluer clairement l'évolution des échanges, de la production et des technologies, et comprendre comment le processus de la mondialisation affecte le développement économique et social. Le programme de travail futur devrait également se pencher sur la consolidation, l'équilibre et le progrès. Nous approchons d'un nouveau siècle, et il est important que le système commercial du futur soit adapté aux réalités et serve les objectifs de la communauté internationale au XXI^e siècle.

La tâche qui attend l'OMC est gigantesque, car il lui faut non seulement mettre en oeuvre ce qui a été convenu, mais aussi résoudre toutes les questions en suspens et consolider les nouvelles. C'est alors seulement que l'OMC deviendra crédible et gagnera le respect de toutes les nations. Les premiers pas ont été accomplis avec l'OMC, et il nous appartient de passer d'une vision tournée vers l'intérieur à une vision mondiale axée sur un avenir meilleur pour toute l'humanité.

Enfin et surtout, la délégation du Myanmar voudrait exprimer sa profonde gratitude et ses sincères remerciements au Président de la Conférence, au Directeur général, au Président du Conseil général, et au Secrétariat de l'OMC pour leurs efforts inlassables et pour tout le travail qu'ils ont accompli pour organiser ces deux événements particuliers.
